

Construire un cycle de master cohérent et transparent

Dans la perspective d'un renforcement de l'autonomie pédagogique des universités, la CPU soutient le principe simple énoncé par la proposition de loi déposée au Sénat par Jean-Léonce Dupont, de subordonner l'entrée en première année de master à des capacités d'accueil et à l'examen du dossier du candidat, à une épreuve ou un entretien. Elle soutient l'idée de concevoir le cycle master comme un tout, pensé de façon autonome dans une logique de formation tout au long de la vie et avec l'ambition d'assurer une insertion professionnelle durable.

Dans le même temps, la CPU et ses membres sont prêts à travailler :

- à une meilleure lisibilité du système LMD et, pour cela, à la création d'un portail master ;
- à la clarification et à la transparence des critères de sélection vis-à-vis des candidats ;
- à l'accompagnement des candidats qui n'auraient pas été retenus pour qu'ils envisagent une autre poursuite d'étude, une mobilité ou une insertion professionnelle.

Enfin, la CPU poursuivra le travail engagé sur la licence pour que celle-ci assure au mieux sa double finalité de poursuite d'étude ou d'insertion professionnelle immédiate, conformément aux positions qui avaient été affirmées lors de son colloque de Toulouse sur la licence en 2011.